



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E191344

VALABLE JUSQU'AU 06/06/2027

ÉDITÉ LE

21/05/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/11/2020

Forme juridique : SARL

Capital : 97 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC 890560170 RM 71

Siret : 890 560 170 00023

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 473928100155

Assurance Responsabilité Travaux :
GROUPAMA 427221250002

Assurance Responsabilité Civile :
GROUPAMA 427221250002

Situation fiscale et sociale : A jour au 19/05/2026

Raison sociale : YOHAN BRANDON

235 ROUTE DE ROSIERES
71480 CHAMPAGNAT

Téléphone : 07 85 62 46 48

Portable : 07 85 62 46 48

Site Internet :

E-mail : yohan.brandon@gmail.com

Responsabilité légale :
BRANDON JOUBERT YOHAN GÉRANT

Fax :

Effectif moyen : 3

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5131 PROB	Installation de chauffe-eau solaire en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m ²	16/06/2025
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	05/06/2023
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ²	07/06/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	07/06/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	07/06/2021
o Chauffage et/ou eau chaude solaire	16/06/2025
o Chaudière bois	08/11/2021
o Poêle ou insert bois	08/11/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	07/06/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	07/06/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	07/06/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.